

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES : PROTÉGEZ VOTRE MAISON DES FISSURES !

Le retrait gonflement d'argile : qu'est ce que c'est ?

Lorsqu'un **sol est argileux**, il est fortement sensible aux variations de teneur en eau : **il se rétracte** lorsqu'il y a évaporation **en période sèche** et **gonfle** lorsque l'apport en eau est important **en période pluvieuse** ou humide, **générant** ainsi des **mouvements de terrain** répétés. Ce phénomène naturel, appelé retrait-gonflement des argiles, a **fortement augmenté en fréquence et en intensité** ces dernières années et **fragilise chaque année des milliers de maisons** individuelles en France.

Quelles conséquences pour les maisons ?

Le retrait-gonflement des argiles peut engendrer rapidement des **dommages majeurs** sur les habitations (fissures, désordres structuraux, voire effondrement), occasionnant ainsi des **coûts de travaux** considérables (16 500 € en moyenne).

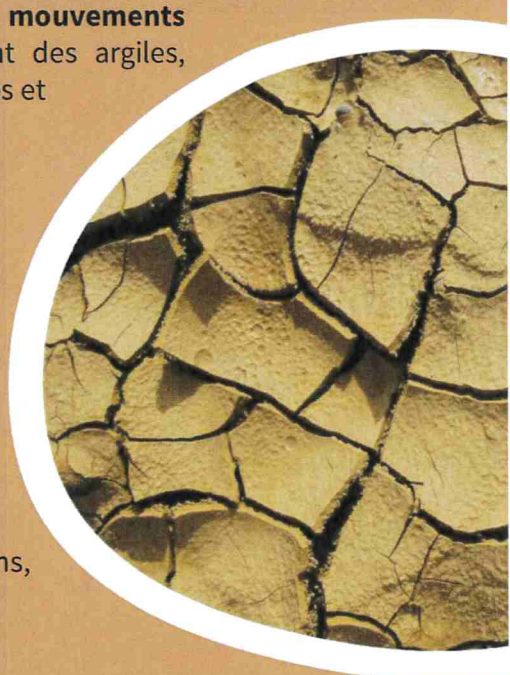
En France, c'est la **1^{ère} cause d'indemnisation** au titre des catastrophes naturelles.

Prévenir avant qu'il ne soit trop tard !

Des **solutions simples et peu coûteuses** existent pour protéger les maisons, mais il est primordial d'**intervenir avant les premiers dégâts**.

Vous êtes aidés !

Pour **protéger durablement** les habitations face au risque retrait-gonflement des argiles, l'État a engagé une **action de prévention** pour **conseiller les propriétaires**, réaliser **diagnostic de vulnérabilité** et les **aider à financer les travaux** de prévention avant les premiers sinistres.



Quels travaux sont financés ?

Les travaux financés incluent la **gestion des eaux**, la **gestion de la végétation**, et l'**imperméabilisation du sol** au droit des fondations, entre autres.

